SOMMAIRE1

Arrêt rendu par une chambre

Pays-Bas – demandes de satisfaction équitable présentées par des requérants que la Cour avait jugés victimes d'une violation de l'article 6 § 1 combiné avec l'article 6 § 3 d) de la Convention

ARTICLE 50 DE LA CONVENTION

Frais et dépens afférents à la procédure interne : prétentions soumises après le prononcé de l'arrêt au principal, qui avait alloué certaines sommes de ce chef – la Cour n'a pas à revenir sur la question.

Dommage: la Cour ne saurait spéculer sur le fait que l'issue de la procédure aurait été différente si la violation de la Convention n'avait pas eu lieu – cela étant, il demeure que la procédure pénale n'a pas été menée en conformité avec la Convention – le droit néerlandais ne prévoit pas la possibilité pour les requérants d'obtenir un nouveau procès – allocation de certaines sommes pour dommage moral.

Frais et dépens encourus dans la procédure au titre de l'article 50 : allocation de certaines sommes par la Cour statuant en équité.

Conclusion: Etat défendeur tenu de verser certaines sommes pour dommage moral (huit voix contre une) et pour les frais afférents à la procédure au titre de l'article 50 (unanimité).

RÉFÉRENCE À LA JURISPRUDENCE DE LA COUR

23.4.1997, Van Mechelen et autres c. Pays-Bas

^{1.} Rédigé par le greffe, il ne lie pas la Cour.

COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS



RECUEIL DES ARRÊTS ET DÉCISIONS

REPORTS OF JUDGMENTS AND DECISIONS

Nº 56

Van Mechelen et autres c. Pays-Bas/Van Mechelen and Others v. the Netherlands		
Arrêt (article 50) (chambre)/Judgment (Article 50) (Chamber), 30.10.1997	page	2426
Paez c. Suède/Paez v. Sweden Arrêt (chambre)/Judgment (Chamber), 30.10.1997	page	2436
Troncato, Arconte, Napoli c. Italie/v. Italy Décisions (comité de filtrage)/Decisions (Screening Panel), 30.10.1997	page	2459
Szücs c. Autriche/Szücs v. Austria Arrêt (chambre)/Judgment (Chamber), 24.11.1997	page	2468
Werner c. Autriche/Werner v. Austria	nage	2496

1997-VII

GREFFE DE LA COUR REGISTRY OF THE COURT CONSEIL DE L'EUROPE COUNCIL OF EUROPE STRASBOURG

CARL HEYMANNS VERLAG KG · KÖLN · BERLIN · BONN · MÜNCHEN